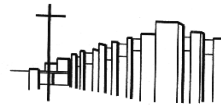


2012

Un seul Seigneur... Una sola Fede...



Nations-Unies: ne pas réduire la liberté religieuse à la liberté de culte

Un reportage d'Anne Kurian pour le bulletin de nouvelles ZENIT, lundi 9 juillet 2012

Mgr Silvano M. Tomasi, observateur permanent du Saint-Siège aux Nations-Unies à Genève, est intervenu le 3 juillet, au cours de la 20^e session du Conseil des droits de l'homme, sur la « liberté de religion » (18 juin-6 juillet 2012). « Les chrétiens représentent le groupe religieux qui est le plus sujet à la persécution religieuse », affirme-t-il. Le Saint-Siège exprime notamment sa « grande préoccupation » face au « fossé grandissant entre principes établis et engagements de la communauté internationale concernant la liberté de religion, de conscience, et de croyance, ainsi que le droit à la liberté d'assemblée ». Dénonçant « l'utilisation de bombes » et les « attaques violentes » contre les lieux de culte et les communautés chrétiennes en prière, avec le « soutien des groupes fondamentalistes », Mgr Tomasi rappelle, en citant Benoît XVI, qu'il existe aussi « des formes plus silencieuses et plus sophistiquées de préjugés et d'opposition à l'encontre des croyants et des symboles religieux ».

Le droit des parents. « La liberté religieuse ne peut pas être simplement réduite à la liberté de culte », souligne l'archevêque. En effet, précise-t-il, dans cette liberté fondamentale, sont inclus les droits « à prêcher, éduquer, recevoir de nouveaux adhérents, contribuer au discours politique, et participer à des activités publiques ». En outre, le « droit à la liberté de conscience » doit être « respecté et protégé ». En ce sens, poursuit Mgr Tomasi, les croyants « ne devraient pas être forcés par les gouvernements à choisir entre la conformité aux politiques gouvernementales et la fidélité aux principes religieux ». Par ailleurs, il est « important de respecter le droit des parents à envoyer leurs enfants dans des écoles qui correspondent à leurs croyances », car les systèmes éducatifs « à taille unique obligatoire » peuvent être une « attaque directe aux droits et devoirs des parents à assurer la formation religieuse et éthique de leurs enfants ».

Dialogue interreligieux. C'est pourquoi le Saint-Siège appelle chaque État à « garantir, protéger et promouvoir le droit légitime des personnes à avoir, pratiquer et exprimer leur propre religion ou croyance librement et sans aucun type de contrainte et de violence et sans la peur constante de devenir des victimes d'attaques antireligieuses ». Concrètement, il s'agit « d'encourager la formation de réseaux de collaboration qui tendent à la compréhension mutuelle, qui promeuvent le dialogue interreligieux, et renforcent la protection des groupes religieux » y compris en « redressant la situation si nécessaire ». Pour lui, les États ont « l'obligation » de « créer et soutenir des mesures infrastructurelles et des conditions favorables » au développement des communautés religieuses et de leurs membres. Le Saint-Siège rappelle à ce titre que le droit à la liberté religieuse n'est pas seulement « un droit individuel » mais aussi « un droit collectif pour les communautés religieuses ». Il exige donc « une protection égale et efficace, sans aucune discrimination », des « groupes minoritaires qui pourraient être vulnérables aux préjugés pour différentes raisons ».

Droit à la vie. Tout ceci est d'autant plus essentiel qu'il existe une « corrélation entre la stabilité sociale et la reconnaissance des droits de l'homme », estime le Saint-Siège : « Le conflit religieux est un danger au développement social, politique, et économique ». En divisant la société, il « rompt les liens nécessaires à la prospérité de la vie sociale et du commerce ». D'ailleurs, souligne Mgr Tomasi, le conflit produit la « violence », qui prive les personnes du « droit le plus fondamental entre tous : le droit à la vie ». En réalité, déclare l'archevêque, les menaces à la liberté religieuse « affectent profondément la dignité humaine » car elles mettent en péril « l'identité personnelle, la conscience, et les choix fondamentaux de la vie », et elles « perturbent la jouissance des autres droits de l'homme ». Par ailleurs, le conflit qui a lieu dans un pays « peut déborder et causer de sérieuses difficultés dans d'autres pays », fait-il observer. Pour Mgr Tomasi, l'appel du Saint-Siège est en conformité avec les textes des droits de l'homme qui affirment « sans ambiguïté » que « tout homme a le droit de pensée, de conscience et de religion ou de croyance ».



Samedi, 14 :	SAINT CAMILLE DE LELLIS, PRÊTRE - BLANC
8h30	M. et Mme Bibeau - Mariette Beauchamp
16h30	Aux intentions des paroissiens - votre curé
Dimanche, 15 :	15^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT
9h (italien)	Carmela Felice - sa sœur
	Nick Carlucci et Giuseppe Valentino - leurs familles (en Haïti)
10h30	Action de grâces au Frère André - Claudette Lavallée
Lundi, 16 :	NOTRE-DAME DU MONT CARMEL - BLANC
8h30	Guido Finamore - son épouse
Mardi, 17 :	FÉRIE - VERT
8h30	Edmond Joseph - son épouse Felicidades
19h30 (italien)	Messe communautaire
Mercredi, 18 :	FÉRIE - VERT
8h30	Hélène Savard - membres de la S.V.P. Conférence Sainte-Angèle
Jeudi, 19 :	FÉRIE - VERT
8h30	Josephine Coirazza - offrandes aux funérailles
Vendredi, 20 :	SAINT APOLLINAIRE, EVEQUE ET MARTYR - ROUGE
8h30	Alfio Muggianu - Teresa Pelle
Samedi, 21 :	SAINTE VIERGE MARIE - BLANC
8h30	I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli
	Carmela Palombo - il marito Pasquale (en Haïti)
16h30	Gérard Courteau - son petit-fils Nicodemo
	Hélène Lanciault 20 ^e anniversaire - famille d'André Lanciault (en Haïti)
Dimanche, 22 :	16^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT
9h (italien)	Rachele, Vito et Domenico Martiniello - la famille
	Défunts de la famille Scalia, Rossi et Di Fabrizio - famille de Giovanni Scalia (en Haïti)
10h30	Aux intentions des paroissiens - votre curé
	Jean-Baptiste et Jeanne Augustin Alexandre - sa fille Rita Alexandre (en Haïti)
Lundi, 23 :	SAINTE BRIGITTE DE SUEDE, RELIGIEUSE, COPATRONNE DE L'EUROPE - BLANC
8h30	Mélanie Gauthier et Yvonne Lavoie - Fernande Duval
Mardi, 24 :	SAINT CHARBEL MAKHLOUF, PRÊTRE - VERT
8h30	Marcel Courchesne - famille Vito Dagostino
19h30 (italien)	Messe communautaire
Mercredi, 25 :	SAINT JACQUES, APÔTRE - ROUGE
8h30	I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli
Jeudi, 26 :	SAINTE ANNE ET SAINT JOACHIM, PARENTS DE LA VIERGE MARIE - BLANC
8h30	Céline Héroux - offrandes aux funérailles
	Action de grâces - Sonia Drice et son époux (en Haïti)
Vendredi, 27 :	FÉRIE - VERT
8h30	Mario Barba et famille Natale - Flora Barba
Samedi, 28 :	SAINTE VIERGE MARIE - BLANC
8h30	Marcel Courchesne - famille Isidore Mazzone
16h30	Édouard Perreault 6 ^e anniversaire - son épouse et ses enfants

UN MARIAGE À SAINTE-ANGÈLE LE SAMEDI 21 JUILLET

Le mariage de **Minerva Edwarville**
et **François-Aimé Ilounga**,
sera célébré à 14:30 heures.

Félicitations aux nouveaux époux !



Dimanche, 29 :	17^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT
9h (italien)	Aux intentions des paroissiens - votre curé
10h30	Pierre Lachapelle - Dodo et Guy Lachapelle
Lundi, 30 :	FÉRIE - VERT
8h30	Parents défunts de la famille Cloutier - Liliane Cloutier
Mardi, 31 :	SAINT IGNACE DE LOYOLA, PRÊTRE - BLANC
8h30	Pauline Farley David - ses enfants
19h30 (italien)	Messe communautaire
Mercredi, 1^{er} août :	SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, ÉVÊQUE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE - BLANC
8h30	I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli
Jeudi, 2 :	SAINT PIERRE-JULIEN EYMARD, PRÊTRE - BLANC
8h30	Maurice Brabant - offrandes aux funérailles
Vendredi, 3 :	FÉRIE - VERT
8h30	Marius Grondin - sa fille Lise
19h30	Fabienne Lemay-Declos - offrandes aux funérailles
Samedi, 4 :	SAINT JEAN-MARIE VIANNEY, PRÊTRE - BLANC
8h30	M. et Mme Bibeau - Mariette Beauchamp
16h30	Aux intentions des paroissiens - votre curé
Dimanche, 5 :	18^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT
9h (italien)	Défunts de la famille Lomazzo - leur belle-fille
10h30	Noëlla Brasseur Caponi - Claudette et Gilles Lavallée
Lundi, 6 :	TRANSFIGURATION DU SEIGNEUR - BLANC
8h30	Benito Natale et famille Natale - Flora Barba
Mardi, 7 :	FÉRIE - VERT
8h30	I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli
19h30 (italien)	Messe communautaire
Mercredi, 8 :	SAINT DOMINIQUE, PRÊTRE - BLANC
8h30	Mario Principe - offrandes à la messe commémorative
Jeudi, 9 :	SAINTE THÉRÈSE BÉNÉDICTE DE LA CROIX (ÉDITH STEIN), RELIGIEUSE ET MARTYRE, COPATRONNE DE L'EUROPE - ROUGE
8h30	Yvonne Vézina 1 ^{er} anniversaire - offrandes aux funérailles
Vendredi, 10 :	SAINT LAURENT, DIACRE ET MARTYR - ROUGE
8h30	Assunta Guarino - sa fille Maria
Samedi, 11 :	SAINTE CLAIRE, VIERGE - BLANC
8h30	Maria Finamore - sa belle-soeur
16h30	Dorothee Labarre - M. et Mme Marcel Blais
Dimanche, 12 :	19^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT
9h (italien)	Nicola et Domenico Iavenditti - la famille
10h30	Aux intentions des paroissiens - votre curé Jeanne Dumas Thouin 13 ^e anniversaire - ses enfants

1^{er} VENDREDI DU MOIS - 3 AOÛT 2012

15h : Adoration ; 19h : Chapelet ;

19h30 : Il y aura la messe, suivie du Salut.

Intentions de prières de Benoît XVI pour août 2012 :**Générale : Les chômeurs et les sans-abri.****Missionnaire : Les discriminés, les affamés, les immigrés.**

Pensée du jour

« Le début de la matinée, avant de commencer à travailler, me semble l'heure la plus favorable pour prier. Je crois d'ailleurs que c'est le moment où chacun d'entre nous reçoit sa mission, de préférence quotidienne, sans rien choisir nous-mêmes. »

Sainte Édith Stein